

Direction Générale Adjointe chargée des Finances,
de l'Informatique et des Affaires Juridiques

Direction des Finances

NOTE
A l'attention de
**MESDAMES ET MESSIEURS LES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICE**

Nos réf : DFI/320/AF/SA
Dossier suivi par : Madame Aurore FAURÉ
« Service de la Prospective et
de la Préparation du Budget »
☎ : 05.56.99.33.21

Bordeaux, le 29 mars 2013

OBJET : Préparation du Budget Supplémentaire 2013
Complément d'informations

Le Budget Supplémentaire 2013, ainsi que le laissait présager la note de lancement en date du 13 mars dernier, ne se place pas sous les meilleurs auspices.

De fait, en l'état actuel de nos connaissances, le Département ne dispose d'aucune recette permettant de financer des dépenses nouvelles, la chute des droits de mutation étant tout juste compensée par les autres recettes de fonctionnement :

• Disponible à la clôture : (Après reprise des reports et affectation des recettes)	10 M€	} 0,00 M€ de recettes
• Fiscalité directe (vote des taux, CVAE, IFR etc)	8,6	
• Dotation de l'État	1,4	
• Droits de mutation	-20,0	

Or, dans le même temps, nous assistons à une hausse imprévue du Revenu de Solidarité Active (versements mensuels supérieurs de 1 M€ à notre prévision), qui doit être abondé de 10 M€.

De plus, lors du Budget Primitif, les ouvertures de places dans les établissements sociaux n'avaient pas été budgétées ; elles représentent un coût de 5 M€, atténué par une prévision de recettes de 1 M€ (coût net = 4 M€).

Enfin, des dépenses supplémentaires en investissement sont d'ores et déjà annoncées, telles que les participations du Conseil Général à la réindustrialisation du site Ford, aux acquisitions foncières anticipées et études complémentaires du projet GPSO, ou à la plateforme œnotouristique du Centre des Civilisations du Vin, qui totalisent environ 3 M€.

Dans ces conditions, le BS 2013 présente un déficit global de l'ordre de 17 M€.

Ces éléments ont été portés, le 25 mars, à la connaissance des Vice-Présidents réunis en Conférence.

Au cours de cette réunion, les élus ont validé le principe d'une recherche d'économies parmi les dépenses de fonctionnement. Pour le mettre en œuvre, je vous propose les pistes de travail suivantes :

- Investissements financés par redéploiement des dépenses du BP
- DRB : réduction de 2 % des dépenses de fonctionnement du BP
- Moyens et divers : réduction ou adaptation des dépenses à hauteur de 7 % de ces mêmes dépenses
- DGA : redéploiement de 7 M€ pour financer partiellement les propositions nouvelles

(*) Ont été exclus de cette liste : les opérations liées à des recettes affectées, le Fonds Solidarité Logement, les dotations de fonctionnement aux collèges dont l'enveloppe a déjà été notifiée aux établissements concernés, les subventions d'équilibre destinées aux budgets annexes.

J'ajoute que ces instructions impliquent que toute autre demande nouvelle ne pourra être financée que par redéploiement ou par recette nouvelle.

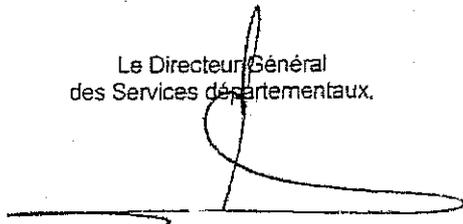
Afin de vous aider à relayer l'information, vous trouverez ci-après la liste des programmes et opérations visés par la rubrique « moyens et divers » mentionnée ci-dessus. Elle présente une application systématique de la réduction de 7 % (dernière colonne), mais il vous appartient de la moduler au sein de la Direction ou de la DGA, si vous le jugez utile, en restant dans l'épure.

En conséquence, je vous demande de mettre tout en œuvre auprès de vos Directeurs, Chefs de Service et gestionnaires de crédits, afin que ces directives soient scrupuleusement respectées.

Bien entendu, vous me tiendrez informé, de façon synthétique et argumentée, des problématiques que de telles décisions entraînent. Ces informations me parviendront avant les réunions d'arbitrage, auxquelles assisteront les DGA et Directeurs, et qui se dérouleront pendant la semaine du 13 au 17 mai 2013.

Je vous en remercie.

Le Directeur Général
des Services départementaux.



Gérard MARTY